

Gazette
officielle
DU Québec

Partie
1

N° 22
29 mai 2021

Avis juridiques
153^e année

Sommaire

AVIS DIVERS
COMMISSION DE TOPONYMIE
LOI ÉLECTORALE
MINISTÈRES, AVIS CONCERNANT LES...

Dépôt légal – 1^{er} trimestre 1968
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 2021

Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous pays.
Toute reproduction par procédé mécanique ou électronique, y compris la microreproduction,
est interdite sans l'autorisation écrite de l'Éditeur officiel du Québec.

AVIS AUX USAGERS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes en vertu de la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail (chapitre M-15.001) et du Règlement sur la *Gazette officielle du Québec* (chapitre M-15.001, r. 0.1).

La Partie 1, intitulée «Avis juridiques», est publiée au moins tous les samedis. Lorsque le samedi est un jour férié, l'Éditeur officiel du Québec est autorisé à la publier la veille ou le lundi suivant.

La Partie 2 «Lois et règlements» et sa version anglaise Part 2 «Laws and Regulations» sont publiées au moins tous les mercredis. Lorsque le mercredi est un jour férié, l'Éditeur officiel du Québec est autorisé à la publier la veille ou le lendemain.

Partie 1 — AVIS JURIDIQUES

Internet

La version intégrale de la *Gazette officielle du Québec* Partie 1 est disponible gratuitement et chaque numéro est diffusé le samedi à 0 h 01 à l'adresse suivante:

www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca

Tarif*

1. Abonnement annuel à la version imprimée

Partie 1 «Avis juridiques»:	532 \$
Partie 2 «Lois et règlements»:	729 \$
Part 2 «Laws and Regulations»:	729 \$

2. Acquisition d'un exemplaire imprimé de la *Gazette officielle du Québec*: 11,38 \$.

3. Publication d'un document dans la Partie 1:
1,83 \$ la ligne agate.

4. Publication d'un document dans la Partie 2:
1,22 \$ la ligne agate.

Un tarif minimum de 266 \$ est toutefois appliqué pour toute publication inférieure à 220 lignes agate.

* **Les taxes ne sont pas comprises.**

Conditions générales

Les fichiers électroniques du document à publier, une version Word et un PDF avec signature d'une personne en autorité, doivent être transmis par courriel (gazette.officielle@servicesquebec.gouv.qc.ca) et être reçus **au plus tard à 11 h le mercredi** précédant la semaine de publication. Les documents reçus après la date de tombée sont publiés dans l'édition subséquente.

Le calendrier des dates de tombée est disponible sur le site Internet des Publications du Québec.

Dans son message, l'annonceur doit clairement indiquer les coordonnées de la personne à qui la facture doit être acheminée (nom, adresse, téléphone et courriel).

Pour toute demande de renseignements, veuillez communiquer avec:

Gazette officielle du Québec

Courriel: gazette.officielle@servicesquebec.gouv.qc.ca

425, rue Jacques-Parizeau, 5^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Abonnements

Pour un abonnement à la version imprimée de la *Gazette officielle du Québec*, veuillez communiquer avec:

Les Publications du Québec

Service à la clientèle – abonnements

425, rue Jacques-Parizeau, 5^e étage

Québec (Québec) G1R 4Z1

Téléphone: 418 643-5150

Sans frais: 1 800 463-2100

Télécopieur: 418 643-6177

Sans frais: 1 800 561-3479

Toute réclamation doit nous être signalée dans les 20 jours suivant la date d'expédition.

Table des matières

AVIS DIVERS

Règlement sur l'aide juridique (Avis d'augmentation des seuils d'admissibilité financière)	379
--	-----

COMMISSION DE TOPONYMIE

RÉPERTOIRE TOPONYMIQUE DU QUÉBEC

Répertoire toponymique du Québec (Supplément annuel)	380
---	-----

LOI ÉLECTORALE

DIRECTRICES ET DIRECTEURS DU SCRUTIN

Les directrices et les directeurs du scrutin nouvellement en poste	391
---	-----

MINISTÈRES, AVIS CONCERNANT LES...

ÉCONOMIE ET INNOVATION

HEURES D'AFFAIRES

Municipalité de Chénéville	392
Ville de Saint-Gabriel	392

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Programme d'appui financier relatif à la prévention et préparation à la peste porcine africaine (Programme)	392
Programme de financement de l'agriculture (Modifications)	394
Règlement sur les frais exigibles par La Financière agricole du Québec (Règlement)	395

Avis divers

Règlement sur l'aide juridique

Avis d'augmentation des seuils d'admissibilité financière à l'aide juridique à compter du 31 mai 2021

Conformément à l'article 21.0.2 du Règlement sur l'aide juridique (chapitre A-14, r. 2), le ministre de la Justice informe le public du résultat de l'augmentation prévue par cet article pour les seuils d'admissibilité financière à l'aide juridique.

Conformément à cet article, lorsque le taux général du salaire minimum visé par l'article 3 du Règlement sur les normes du travail (chapitre N-1.1, r. 3) est haussé, les seuils d'admissibilité financière à l'aide juridique eu égard aux revenus sont augmentés du pourcentage correspondant à celui de cette hausse avec prise d'effet le trentième jour qui suit celui de la hausse effective du taux général du salaire minimum.

Le 1^{er} mai 2021, suivant le Règlement modifiant le Règlement sur les normes du travail, édicté par le décret numéro 553-2021 du 14 avril 2021, le salaire minimum prévu par l'article 3 du Règlement sur les normes du travail est passé de 13,10 \$ à 13,50 \$ de l'heure.

En conséquence, le ministre de la Justice informe le public qu'à compter du 31 mai 2021, les niveaux annuels maximaux de revenus prévus au paragraphe 1^o de l'article 18 et à l'article 20 ainsi que les revenus prévus à l'article 21 du Règlement sur l'aide juridique sont augmentés et s'établissent aux niveaux indiqués dans les tableaux qui suivent.

Seuils d'admissibilité à l'aide juridique gratuite

(a. 18, par. 1^o)

Catégorie de requérants	Niveau annuel maximal
S'il s'agit d'une personne seule	24 570 \$
S'il s'agit d'un requérant dont la famille est formée :	
– d'un adulte et d'un enfant	30 062 \$
– d'un adulte et de deux enfants ou plus	32 092 \$
– de conjoints sans enfant	34 195 \$
– de conjoints avec un enfant	38 259 \$
– de conjoints avec deux enfants ou plus	40 291 \$

Seuils d'admissibilité à l'aide juridique moyennant le versement d'une contribution

(a. 20)

Catégorie de requérants	Niveau annuel maximal
S'il s'agit d'une personne seule	34 321 \$
S'il s'agit d'un requérant dont la famille est formée :	
– d'un adulte et d'un enfant	41 982 \$
– d'un adulte et de deux enfants ou plus	44 818 \$
– de conjoints sans enfant	47 762 \$
– de conjoints avec un enfant	53 437 \$
– de conjoints avec deux enfants ou plus	56 276 \$

Ventilation des seuils d'admissibilité financière aux fins de l'établissement de la contribution exigible

(a. 21)

Catégorie de requérants	Revenus	Niveau de contribution
Personne seule	de 24 571 \$ à 25 789 \$	100 \$
	de 25 790 \$ à 27 008 \$	200 \$
	de 27 009 \$ à 28 226 \$	300 \$
	de 28 227 \$ à 29 445 \$	400 \$
	de 29 446 \$ à 30 664 \$	500 \$
	de 30 665 \$ à 31 883 \$	600 \$
	de 31 884 \$ à 33 101 \$	700 \$
	de 33 102 \$ à 34 321 \$	800 \$
Famille formée d'un adulte et d'un enfant	de 30 063 \$ à 31 552 \$	100 \$
	de 31 553 \$ à 33 042 \$	200 \$
	de 33 043 \$ à 34 532 \$	300 \$
	de 34 533 \$ à 36 022 \$	400 \$
	de 36 023 \$ à 37 511 \$	500 \$
	de 37 512 \$ à 39 001 \$	600 \$
	de 39 002 \$ à 40 491 \$	700 \$
	de 40 492 \$ à 41 982 \$	800 \$
Famille formée d'un adulte et de deux enfants ou plus	de 32 093 \$ à 33 683 \$	100 \$
	de 33 684 \$ à 35 273 \$	200 \$
	de 35 274 \$ à 36 864 \$	300 \$
	de 36 865 \$ à 38 455 \$	400 \$
	de 38 456 \$ à 40 045 \$	500 \$
	de 40 046 \$ à 41 636 \$	600 \$
	de 41 637 \$ à 43 226 \$	700 \$
	de 43 227 \$ à 44 818 \$	800 \$
Famille formée de conjoints sans enfant	de 34 196 \$ à 35 891 \$	100 \$
	de 35 892 \$ à 37 587 \$	200 \$
	de 37 588 \$ à 39 283 \$	300 \$
	de 39 284 \$ à 40 979 \$	400 \$
	de 40 980 \$ à 42 674 \$	500 \$
	de 42 675 \$ à 44 370 \$	600 \$
	de 44 371 \$ à 46 066 \$	700 \$
	de 46 067 \$ à 47 762 \$	800 \$

Catégorie de requérants	Revenus	Niveau de contribution
Famille formée de conjoints avec un enfant	de 38 260\$ à 40 156\$	100\$
	de 40 157\$ à 42 053\$	200\$
	de 42 054\$ à 43 950\$	300\$
	de 43 951\$ à 45 848\$	400\$
	de 45 849\$ à 47 745\$	500\$
	de 47 746\$ à 49 642\$	600\$
	de 49 643\$ à 51 539\$	700\$
	de 51 540\$ à 53 437\$	800\$
Famille formée de conjoints avec deux enfants ou plus	de 40 292\$ à 42 289\$	100\$
	de 42 290\$ à 44 287\$	200\$
	de 44 288\$ à 46 285\$	300\$
	de 46 286\$ à 48 283\$	400\$
	de 48 284\$ à 50 281\$	500\$
	de 50 282\$ à 52 279\$	600\$
	de 52 280\$ à 54 277\$	700\$
	de 54 278\$ à 56 276\$	800\$

Le 19 mai 2021

Le ministre de la Justice,
SIMON JOLIN-BARRETTE

7482

Commission de toponymie

Répertoire toponymique du Québec

Répertoire toponymique du Québec *Supplément annuel*

48^e publication, à la *Gazette officielle du Québec*, des noms choisis ou approuvés par la Commission de toponymie, couvrant la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

MEMBRES DE LA COMMISSION DE TOPONYMIE

GINETTE GALARNEAU
Présidente

JOANNE A. BURGESS

DENYS DELÂGE

JEAN-MARIE DUBOIS

MURIELLE NAGY

MARIE THÉRIAULT

LOUISE SLATER

PRÉAMBULE

La Commission de toponymie

Les articles 122 à 128 de la Charte de la langue française, sanctionnée le 26 août 1977, définissent la compétence, les devoirs et les pouvoirs de la Commission de toponymie. La Commission a compétence pour attribuer en dernier ressort des noms aux lieux qui n'en ont pas encore aussi bien que pour approuver tout changement de nom de lieu (art. 124).

La Charte précise ainsi ses devoirs (art. 125). La Commission doit :

- a) proposer au gouvernement les normes et les règles d'écriture à respecter dans la dénomination des lieux;
- b) procéder à l'inventaire et à la conservation des noms de lieux;
- c) établir et normaliser la terminologie géographique, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française;
- d) officialiser les noms de lieux;
- e) diffuser la nomenclature géographique officielle du Québec;
- f) donner son avis au gouvernement sur toute question que celui-ci soumet en matière de toponymie.

La Commission de toponymie est aussi tenue de publier les noms qu'elle a approuvés au moins une fois l'an à la *Gazette officielle du Québec* (art. 127). Dès la publication des noms choisis ou approuvés par la Commission, leur emploi devient obligatoire dans les textes et documents de l'Administration et des organismes parapublics, dans la signalisation routière, dans l'affichage public ainsi que dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (art. 128).

Le corpus toponymique actuel

La Commission de toponymie a publié, au cours du troisième trimestre de l'année 1987, le *Répertoire toponymique du Québec*, qui contient tous les noms de lieux officialisés et publiés à la *Gazette officielle du Québec* avant le 1^{er} janvier 1987, exception faite des odonymes (noms de voies de communication). La présente publication constitue le 34^e supplément annuel à ce répertoire et comprend 478 toponymes officialisés entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021. Elle inclut aussi 545 odonymes officialisés durant cette période, ce qui donne un total de 1023 nouveaux noms de lieux officiels.

Présentation du contenu

Dans cette publication, les données sont disposées sur deux colonnes présentant les noms de lieux approuvés, lesquels sont accompagnés, entre parenthèses, du nom de la municipalité où se situent les lieux en question.

Les toponymes sont présentés selon un ordre alphabétique continu établi à partir du premier mot significatif de l'élément spécifique. Selon ce système, toutes les lettres constituant l'élément spécifique du toponyme servent au classement alphabétique sans que la séquence soit interrompue par les traits d'union, les espaces et les apostrophes présents entre les composantes du spécifique.

Les odonymes ayant pour élément spécifique un nombre ordinal écrit en chiffres sont regroupés et classés par ordre numérique, et sont présentés avant la liste des toponymes et des odonymes écrits en toutes lettres.

Pour en savoir plus concernant les noms approuvés par la Commission ou pour connaître les noms officiels qu'elle a remplacés et ceux retirés de la nomenclature officielle durant l'année, nous vous invitons à consulter notre site Web au www.toponymie.gouv.qc.ca. Ces informations sont également disponibles en version papier. Pour en obtenir une copie, veuillez en faire la demande à :

Commission de toponymie
750, boulevard Charest Est, bureau 100
Québec (Québec) G1K 9M1
Téléphone : 418 643-2817
Télécopieur : 418 644-9466
Courriel : topo@toponymie.gouv.qc.ca

Le 14 mai 2021

La présidente,
GINETTE GALARNEAU

3^e Avenue (Warwick)
3^e-Rang Est, Chemin du (Paspébiac)
3^e-Rang Ouest, Chemin du (Paspébiac)
4^e-Rang Est, Chemin du (Paspébiac)
4^e-Rang Ouest, Chemin du (Paspébiac)
5^e-Rang Est, Chemin du (Paspébiac)
5^e-Rang Ouest, Chemin du (Paspébiac)
6^e-Rang Est, Chemin du (Paspébiac)
6^e-Rang Ouest, Chemin du (Paspébiac)
7^e-Rang Ouest, Chemin du (Paspébiac)
8^e-Rang Est, Chemin du (Paspébiac)
8^e-Rang Ouest, Chemin du (Paspébiac)
9^e-Rang Ouest, Chemin du (Paspébiac)
57^e Avenue (Beauceville)
63^e Avenue Ouest (Blainville)

Aariakallak, Courant (Rivière-Koksoak)
Aariakallalialariaq, Piste (Rivière-Koksoak)
Aariaq, Courant (Rivière-Koksoak)
Abbaye-Notre-Dame-du-Lac-à-Oka, Rotonde de l' (Oka)
Abbaye-Notre-Dame-du-Lac-à-Oka, Site patrimonial de l' (Oka)
Achilléès, Chemin des (Piedmont)
Adélard-Toupin, Rue (Trois-Rivières)
Adolphe-Chapleau, Parc (Sainte-Thérèse)
Aéroport, Chemin de l' (Grande-Rivière)
Affaires, Rue des (Notre-Dame-des-Prairies)
Agnès-Dumulon, Promenade (Rouyn-Noranda)
Aigles, Chemin des (Saint-Michel-des-Saints)
Aigubelle, Rue d' (Lévis)
A.-Lauzon, Chemin (Val-des-Bois)
Albert-Millaire, Passage (Montréal)
Alexandre-Nazair, Parc (Matane)
Algonquins, Rue des (Québec)
Alide-Bellemare, Rue (Trois-Rivières)
Allatuq, Grève (Rivière-Koksoak)
Allatuurusiapik, Rivière (Rivière-Koksoak)
Allatuurusiup Kuunga, Rivière (Rivière-Koksoak)
Allatuurusiup Tasiyalunga, Lac (Rivière-Koksoak)
Alphonse-Desjardins, Salle (Mont-Tremblant)
Alphonse-Poulin, Avenue (Plessisville)
Alzire-Deschenes, Rue (Gatineau)
Amaamattisivik, Camp (Rivière-Koksoak)
Amaamattisivik, Passe (Baie-d'Hudson)
Amanda-Savard, Rue (Québec)
Amboise, Parc d' (Sherbrooke)
Amik, Rue (Cantley)
Amorosa, Rue (Kirkland)
Amyot, Parc (Roberval)
Ancêtres, Rue des (Morin-Heights)
Anciens-Canadiens, Belvédère des (Saint-Jean-Port-Joli)
André-Brunet, Rue (Kirkland)
André-Gosselin, Édifice (Disraeli)
Anita-Julien-Paquet, Parc (Baie-Comeau)
Anniq, Collines (Baie-d'Hudson)
Anniup Tasinga, Lac (Baie-d'Hudson)
Anticosti, Rue d' (Lévis)
Antoinette-Guy, Parc (Matane)
Antonio-Cameron, Rue (Sherbrooke)
Anvers, Rue d' (Gatineau)
Appajalik, Pointe (Rivière-Koksoak)
Aqualinière, Parc (Saint-Côme-Linière)
Arboretum, Chemin de l' (Saint-Elzéar)
Arlequin, L' (Mont-Albert)
Armance-Samson, Bibliothèque (Charette)
Armande-Desrosiers, Salle (Matane)
Armoise, Chemin de l' (Piedmont)
Arthur, Rue (L'Ascension)
Artillerie, Rue de l' (Saint-Raymond)

Athanase-David, Salle (Val-David)
 Atikamekw, Rue des (Québec)
 A.-T.-Rostan, Parc (Amqui)
 Audet, Rue (Saint-Cyrille-de-Wendover)
 Auguste-Rodin, Place (Belœil)
 Aukkanirulik, Ruisseau (Baie-d'Hudson)
 Aurèle-Dubois, Espace culturel (Belœil)
 Aviateurs, Chemin des (Neuveville)
 Awasis, Rue d' (Québec)
 Baie-des-Rochers, Chapelle de (Saint-Siméon)
 Barrage, Parc du (Saint-Étienne-de-Beauharnois)
 Barrage, Rue du (Victoriaville)
 Barre, Ruelle de (Chelsea)
 Barrette, Rue (Château-Richer)
 Bassin, Rue du (Saint-Jérôme)
 Bâtisseurs, Chemin des (L'Ange-Gardien)
 Bâtisseurs, Rue des (Val-des-Sources)
 Beau, Chemin (Waltham)
 Beaudin, Rue (Port-Daniel-Gascons)
 Beausoleil, Rue (Bonaventure)
 Bécasse, Chemin de la (Notre-Dame-des-Bois)
 Belette, Chemin de la (Notre-Dame-des-Bois)
 Bellerive, Parc (Beaulac-Garthby)
 Belœil, Parc canin de (Belœil)
 Belvédère, Rue du (Farnham)
 Bénévoles, Parc des (Kirkland)
 Benoît-Bégin, Parc (Trois-Rivières)
 Bergerac, Place de (Repentigny)
 Bergeron, Chemin (Saint-Claude)
 Berges Est, Rue des (Les Bergeronnes)
 Berges Ouest, Rue des (Les Bergeronnes)
 Bernadette-Trudeau, Rue (Sainte-Julie)
 Bernard-Landry, Édifice (Drummondville)
 Besançon, Place de (Terrebonne)
 Bêtes-Puantes, Chemin des (Lac-Normand)
 Bienheureux-François-de-Laval (Princeville)
 Bienheureux-Jean-XXIII (Daveluyville)
 Bienheureux-Louis-Zéphirin-Moreau (Bécancour)
 Billy-Diamond, Route (Matagami)
 Billy-Diamond, Route (Eyou Istchee Baie-James)
 Bilocq, Rue (Château-Richer)
 Bleuetière, Route de la (Saint-Elzéar)
 Boisé, Rue du (Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun)
 Boisé, Rue du (Saint-Patrice-de-Beaurivage)
 Boisé, Rue du (Kirkland)
 Bois-Vert, Carré du (Salaberry-de-Valleyfield)
 Bolets, Chemin des (Chertsey)
 Bonheur-d'Occasion, Bibliothèque (Port-Daniel-Gascons)
 Bons-Voisins, Parc des (Sainte-Anne-des-Plaines)
 Bouleau Esseulé, Lac du (Rivière-Mistassini)
 Bouleaux, Chemin des (Notre-Dame-des-Bois)
 Bourret, Chemin (Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun)
 Boussole, Aire de pique-nique de la (Mont-Albert)
 Boussole, Pont de la (Mont-Albert)
 Boussole, Stationnement de la (Mont-Albert)
 Bowron, Rue (Huntingdon)
 Braises, Chemin des (Saint-Antoine)
 Bras, Chemin du (Passes-Dangereuses)
 Braves, Monument des (Matane)
 Braves, Parcours des (Rimouski)
 Brossard, Maison (Brossard)
 Brousseau, Rue (Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun)
 Bruant, Le (Mont-Albert)
 Bruchési, Parc (Sainte-Anne-des-Plaines)
 Brûlé, Le (Mont-Albert)
 Buis, Rue des (Saint-Samuel)
 Bujold, Chemin (Cascapédia-Saint-Jules)
 Buse, La (Mont-Albert)
 Buses, Rue des (Maria)
 Buses, Rue des (Sainte-Clotilde)
 Camarine, La (Mont-Albert)
 Campagnols, Chemin des (Saint-Didace)
 Camp-des-Colleurs, Le (Mont-Albert)
 Camping, Chemin du (Saint-Elzéar)
 Camping, Rue du (Sainte-Angèle-de-Monnoir)
 Cantons, Rue des (Malartic)
 Canvin, Parc (Kirkland)
 Cap-Saint-Ignace, Halte routière de (Cap-Saint-Ignace)
 Caribou, Passe à (Mont-Albert)
 Carola, Montée (Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson)
 Carouge, Le (Rivière-Bonjour)
 Carrie-Derick, Parc (Sherbrooke)
 Cascapédia, Côte du (Mont-Albert)
 Cassiopée, Rue de (Sainte-Marcelline-de-Kildare)
 Castonguay, Côte à (Sainte-Louise)
 Cavée, Aire de détente de la (Saint-Ferréol-les-Neiges)
 Caye, Chemin de la (Les Bergeronnes)
 Cédric-Jones, Espace (Belœil)
 Centaurées, Place des (Piedmont)
 Centenaire, Avenue du (Saint-Jules)
 Centenaire-de-la-CSN, Espace du (Montréal)
 Central, Chemin (Saint-Elzéar)
 Centre-Équestre, Rue du (Sherbrooke)
 Céphée, Rue de (Sainte-Marcelline-de-Kildare)
 Cerf, Impasse du (L'Ascension)
 Cervidés, Impasse des (Salaberry-de-Valleyfield)
 Chablis, Parc du (Kirkland)
 Chalets Est, Chemin des (Saint-Pierre-Baptiste)
 Chalets Ouest, Chemin des (Saint-Pierre-Baptiste)
 Chaloult, Parc (Kamouraska)
 Chambéry, Rue de (Lévis)
 Champlain, Rue (Wentworth-Nord)
 Chantover, Chemin (Rivière-Rouge)
 Chardons, Chemin des (Piedmont)
 Charles-Albert, Rang (Portneuf)

Charles-du-Lac-Lamarre, Rue
 (Saint-Gabriel-de-Brandon)
 Charles-E.-Frosst, Rue (Kirkland)
 Charles-Pierre-Frémont, Rue (Chambly)
 Charles-Renaud, Allée (Mont-Tremblant)
 Charpentier, Chemin (Eastman)
 Chasse-Galerie, Chemin de la (Mont-Tremblant)
 Châteaigniers, Rue des (Austin)
 Château-Kirkland, Parc du (Kirkland)
 Chauveau Ouest, Boulevard (Québec)
 Chemins-d'Été, Édifice des (Vaudreuil-Dorion)
 Chênes, Chemin des (Petite-Rivière-Saint-François)
 Chevreuils, Coulée aux (Mont-Albert)
 Chic-Chocs, Muraille des (Mont-Albert)
 Chouette, La (Rivière-Bonjour)
 Christine, Rue (Terrebonne)
 Chute, La (Stoneham-et-Tewkesbury)
 Chute-du-Diable, Tour d'observation de la
 (Mont-Albert)
 Chute-Sainte-Anne, Belvédère de la (Mont-Albert)
 Claire-Oddera, Place (Montréal)
 Clairière, Rue de la (Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson)
 Claude-Cardinal, Parc (Sainte-Adèle)
 Claude-Henri-Grignon, Parc (Sainte-Adèle)
 Claude-Jodoin, Rue (Kirkland)
 Claude-Léveillée, Parc (Vaudreuil-Dorion)
 Claude-Perraud, Place (Belœil)
 Clé-des-Champs, Rue de la (Sainte-Anne-de-Beaupré)
 Clémence-Sabatté, Parc (Chambly)
 Cloutier, Branche (Saint-Damase-de-L'Islet)
 Cloutier, Rue (Saint-Jules)
 Collège-de-L'Assomption, Site patrimonial du
 (L'Assomption)
 Colleurs, Chemin des (Mont-Albert)
 Colline, Place de la (Eastman)
 Comis, Rapide (Amos)
 Concord, Ruelle de (Chelsea)
 Condor, Impasse du (Saint-Colomban)
 Conifères, Chemin des (Chertsey)
 Conifères, Rue des (Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson)
 Conrad-Baribeault, Salle (Shawinigan)
 Contournement, Chemin de (Portneuf)
 Contremaîtresses, Place des (Gatineau)
 Corbeau, Le (Mont-Albert)
 Cormiers, Rue des (Sainte-Marguerite-Marie)
 Corniche, Belvédère de la (Mont-Albert)
 Cosmos, Rue des (Sainte-Mélanie)
 Côte, Chemin de la (Lac-Normand)
 Coulée, Chemin de la (Notre-Dame-des-Bois)
 Coupe-Feu, Stationnement du (Mont-Albert)
 Couronne du Nordet, La (Saint-Cyrille-de-Lessard)
 Couronne du Suroît, La (Saint-Cyrille-de-Lessard)
 Courtemanche, Chemin (Blue Sea)
 Croisée, Place de la (Saint-Lazare)
 Curé-Brien, Route du (Val-d'Or)
 Cushing, Place (Acton Vale)
 Dance, Parc (Kirkland)
 Daniel-Johnson, Parc (Longueuil)
 De Beaulac, Parc (Chambly)
 De Beaulac, Rue (Chambly)
 Défi-Santé, Sentier (Matane)
 Défricheurs, Chemin des (Mont-Tremblant)
 De La Jemmerais, Boisé (Belœil)
 De La Vérendrye, Rue (Trois-Rivières)
 Delay, Rue (Dolbeau-Mistassini)
 De Moncours, Rue (Chambly)
 Denis, Rue (Saint-Liguori)
 Denise-Cloutier-Bergeron, Rue
 (Notre-Dame-des-Prairies)
 Denise-Collette, Rue (Sainte-Julie)
 Deshaies, Parc (Notre-Dame-des-Prairies)
 Desserte Ouest, Chemin de la (Daveluyville)
 Deux-Ruisseaux, Allée des (Mont-Tremblant)
 Diane-Vaillancourt, Parc (Sherbrooke)
 Discepolo, Rue (Kirkland)
 Dollard-Saint-Laurent, Parc (Belœil)
 Domaine-Lac-Saint-Jean Nord, Chemin du (Chambord)
 Domaine-Roussel, Rue du (Saint-Hippolyte)
 Domaine-Seigneurial-de-Mascouche,
 Parc métropolitain du (Mascouche)
 Domaine-Thibeault, Chemin du (Lac-Bouchette)
 Donald-Dupel, Parc (Gatineau)
 Dorimène-Desjardins, Parc (Sorel-Tracy)
 Dufferin, Terrasse (Québec)
 Dunkerque, Rue de (Gatineau)
 Du Tremble, Rue (Eastman)
 Duval, Chemin de la (Saint-Elzéar)
 D'Youville, Lac (Kiamika)
 D'Youville, Place (Québec)
 Eaton Corner, Belvédère d' (Cookshire-Eaton)
 Eaux-Vives, Passerelle des (Mont-Albert)
 Éboulis, L' (Mont-Albert)
 Écart, Parc des (Saint-Damase-de-L'Islet)
 Ecclestone, Parc (Kirkland)
 Écluse, Chemin de l' (Passes-Dangereuses)
 Edna-Charette, Rue (Gatineau)
 Édouard-Jean-Desruisseaux, Parc (Sherbrooke)
 Église, Parc de l' (Notre-Dame-Auxiliatrice-
 de-Buckland)
 Église, Place de l' (Saint-Ferréol-les-Neiges)
 Élisabeth-Bégon, Parc (Trois-Rivières)
 Élysée, Chemin de l' (Stanstead)
 Embruns, Sentier des (Baie-Comeau)
 Émerillon, Rue de l' (Trois-Rivières)
 Émilien, Rue (Lachute)
 Emma-Albani, Salle (Chambly)
 Entre-Deux, Chemin de l' (L'Ange-Gardien)
 Entrelacs, Rue des (Sainte-Émélie-de-l'Énergie)

Entrepreneurs, Rue des (Acton Vale)
 Entrepreneurs, Rue des (Saint-Urbain)
 Éole, Abri (Mont-Albert)
 Épinettes, Chemin des (Petite-Rivière-Saint-François)
 Épinettes, Chemin des (La Patrie)
 Érables, Chemin des (La Patrie)
 Érablière, Rue de l' (Saint-Cléophas-de-Brandon)
 Escapade, Allée de l' (Mont-Laurier)
 Escapade, Rue de l' (Sainte-Anne-de-Beaupré)
 Estelle-Gobeil, Rue (Sherbrooke)
 Estivalier, Allée de l' (Mont-Laurier)
 Étang, Chemin de l' (L'Ange-Gardien)
 Étangs, Rue des (Saint-Ignace-de-Loyola)
 Été, Rue d' (Gore)
 Eva, Chemin (Lac-Bouchette)
 Éva-Tanguay, Parc (Dudswell)
 Exploration, Rang de l' (Lac-Duparquet)
 Falaise, La (Mont-Albert)
 Falaise, Rue de la (Neuville)
 Famille, Parc de la (Sainte-Adèle)
 Familles, Parc des (Sainte-Anne-des-Plaines)
 Farrell, Chemin (Portage-du-Fort)
 Faubourg-Notre-Dame, Rue du (Saint-Rémi)
 Faucon, Le (Mont-Albert)
 Ferdinand, Ruelle de (Chelsea)
 Feuillus, Avenue des (Saint-Ambroise-de-Kildare)
 Fewtrell, Parc (Kirkland)
 Fil-de-l'Eau, Chemin au (Saint-Just-de-Bretenières)
 Fischer, Chemin (Waltham)
 Flavie-Poirier, Rue (Saint-Charles-Borromée)
 Fleur-de-Lys, Place (Sainte-Angèle-de-Monnoir)
 Fonderie, Rue de la (Plessisville)
 Fondeur, Place du (Trois-Rivières)
 Fondateurs, Rue des (Morin-Heights)
 Forêt, Chemin de la (Notre-Dame-des-Bois)
 Forêt, Rue de la (Eastman)
 Forge, Rue de la (Notre-Dame-du-Mont-Carmel)
 Forges, Chemin des (Saint-Elzéar)
 Fougère, La (Mont-Albert)
 Fouineurs, Parc des (Saint-Ferréol-les-Neiges)
 France-Robertson, Rue (Saint-Charles-Borromée)
 François, Rue (Rivière-Beaudette)
 Françoise-Gaudet-Smet, Rue (Laval)
 François-Tétreau, Parc (Saint-Hyacinthe)
 Frankton, Chemin (Waltham)
 Fred, Pic à (Saint-Adalbert)
 Frédéric, Rue (Saint-Denis-de-Brompton)
 Frênes, Rue des (Bedford)
 Frères, Chemin des (Amos)
 Frères-de-Saint-Gabriel, Parc des (Mascouche)
 Frigon, Chemin (Lac-Normand)
 Gabrielle-Bodis, Centrale (La Prairie)
 Gadelliers, Rue des (Austin)
 Gagné, Rue (Saint-Frédéric)
 Gaïa, Chemin (Low)
 Galt, Ruelle (Chelsea)
 Gauthier, Chemin (Chénéville)
 Gazouillis, Rue des (Saint-Alphonse-Rodriguez)
 Geai-Gris, Le (Mont-Albert)
 Gendron, Rue (Saint-Félix-de-Kingsey)
 Georges, Crique à (La Tuque)
 Georges-Brossard, Chemin (Amherst)
 Georges-Thurston, Rue (Saint-Jérôme)
 Georgina-Cabana, Rue (Gatineau)
 Gérard-Bourget, Place (Trois-Rivières)
 Gérard-Denis, Rue (Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson)
 Gérard-Dubé, Salle (Amqui)
 Gérard-Dupré, Avenue (Saint-Hyacinthe)
 Gérin-Lajoie, Rue (Sherbrooke)
 Germaine-Yale, Parc (Repentigny)
 Germain-Massicotte, Parc industriel (Plessisville)
 Gerry-Butt, Carré (Salaberry-de-Valleyfield)
 Girard, Rue (Sainte-Julie)
 Gisèle-Trudeau, Rue (Sherbrooke)
 Gisement, Rue du (Sherbrooke)
 Gobeil-du-Lac-Lamarre, Montée
 (Saint-Gabriel-de-Brandon)
 Goujon, Chemin du (Lac-Supérieur)
 Goulet, Chemin (Amos)
 Grace-Shantz, Rue (Kirkland)
 Grand-Brûlé, Chemin du (Saint-Antonin)
 Grande-Fosse, Abri de la (Mont-Albert)
 Grande-Fosse, Belvédères de la (Mont-Albert)
 Grand-Héron, Rue du (Trois-Pistoles)
 Grand Isle, Ruelle de (Chelsea)
 Grand Mur, Le (Mont-Albert)
 Grands-Ducs, Rue des (Sainte-Clotilde)
 Grands-Jardins, Rue des (Lévis)
 Grenache, Rue du (Kirkland)
 Grève-Fatima, Chemin de la (Trois-Pistoles)
 Grève-Morency, Chemin de la (Trois-Pistoles)
 Grotte, Parc de la
 (Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland)
 Grottes, Chemin des (Saint-Elzéar)
 Guet, Le (Rivière-Bonjour)
 Guilbault, Chemin des (L'Ange-Gardien)
 Guillaume, Chemin (Saint-Ambroise)
 Guillaume, Chemin (Saint-Charles-de-Bourget)
 Halte-d'Arthabaska, Parc de la (Victoriaville)
 Harfang, Le (Mont-Albert)
 Harmonie, Place de l' (Saint-Faustin-Lac-Carré)
 Harris, Parc (Kirkland)
 Haut-Boisé, Chemin du (Eastman)
 Hauts-Bois, Allée des (Mont-Tremblant)
 Havre, Rue du (Saint-Ambroise-de-Kildare)
 Henley, Chemin de (Notre-Dame-des-Bois)
 Henri-Matisse, Place (Belœil)
 Henri-Paul-Villemure, Édifice (Charette)

Héritage, Parc de l' (Kirkland)
 Héritage, Rue de l' (Rigaud)
 Herman, Chemin (Petite-Rivière-Saint-François)
 Héron, Chemin du (Notre-Dame-des-Bois)
 Hervé-Robinson, Rue (Mascouche)
 Hibou, Chemin du (Notre-Dame-des-Bois)
 Hiboux, Rue des (Sainte-Lucie-des-Laurentides)
 Hippodrome, Avenue de l' (Gatineau)
 Hirondelle, L' (Mont-Albert)
 Holland, Ruelle d' (Chelsea)
 Holzgang, Cours d'eau (Saint-Étienne-de-Beauharnois)
 Honoré-Mercier, Terrasse (Saint-Hyacinthe)
 Houde, Parc (Kirkland)
 Houde, Rue (Kirkland)
 Howard, Croissant (Shawville)
 Huard, Le (Mont-Albert)
 Huntingdon, Halte de (Huntingdon)
 Idée-Lire, Bibliothèque (Sainte-Louise)
 Igor, Lac (Stoneham-et-Tewkesbury)
 Ikuallavik, Lac (Baie-d'Hudson)
 Île, Chemin de l' (Lac-Édouard)
 Îles, Lac des (Saint-Georges)
 Illuvigaqarvik, Camp (Baie-d'Hudson)
 Illuvigaqarviturlik, Camp (Baie-d'Hudson)
 Imbeault, Rue (Dolbeau-Mistassini)
 Industrielle, Rue (Acton Vale)
 Innaaruliariaq, Piste (Rivière-Koksoak)
 Innovation, Tour de l' (Saint-Jean-Port-Joli)
 Institut-des-Femmes-de-Quyion,
 Centre communautaire de l' (Pontiac)
 Iqalussivik, Lac (Baie-d'Hudson)
 Iqiattaviruluk, Section (Baie-d'Hudson)
 Iris, Allée des (Magog)
 Isola-Comtois, Rue (Sainte-Julie)
 Israël-Beaulieu, Patinoire (Baie-des-Sables)
 Isuallaup Kuungata Tukia, Section (Baie-d'Hudson)
 Isuallaup Tukirsingit, Crête (Baie-d'Hudson)
 Isuliariaq, Piste (Rivière-Koksoak)
 Isuup Kuunga, Rivière (Rivière-Koksoak)
 Isuup Ukiallinga, Camp (Rivière-Koksoak)
 Itirviluarjuq, Lac (Rivière-Koksoak)
 Itirviluarjuup Kuunga, Ruisseau (Rivière-Koksoak)
 Jacinthe-Fyfe, Édifice (Montréal-Est)
 Jacob-Côté, Rue (Stoke)
 Jacques-Amyot, Rue (Québec)
 Jacques-Parizeau, Maison (L'Assomption)
 Jacques-Sénécal, Rue (Sainte-Julie)
 James-MacMillan, Parc (Gatineau)
 Jason, Rue (Saint-Georges-de-Clarenceville)
 J.-A.-Trudel, Place (Trois-Rivières)
 Jean-Baptiste-Legardeur, Pont (Repentigny)
 Jean-Baptiste-Rolland, Centre communautaire
 (Sainte-Adèle)
 Jean-Carrier, Chemin (Lévis)
 Jean-François-Lyonnais, Rue (Chambly)
 Jean-Guy-Caron, Plage (Sainte-Adèle)
 Jean-Jacques-Bertrand, Parc (Longueuil)
 Jean-Lapierre, Route (Saint-Alphonse-de-Granby)
 Jean-Lapierre, Route (Granby)
 Jean-Louis-Morin, Stationnement (Saint-Hyacinthe)
 Jean-Marie-Fortier, Rue (Notre-Dame-du-Bon-Conseil)
 Jeanne-Laperle, Rue (Salaberry-de-Valleyfield)
 Jeanne-Rossignol, Rue (Neuveville)
 Jean-Overbeek, Parc (Saint-Hyacinthe)
 Jean-Paul-Carrières, Aire de repos (Saint-Placide)
 Jeanson, Rue (Eastman)
 Joncas, Rue (Grande-Rivière)
 Jonquille, Parc de la (Kirkland)
 Joseph-Adélarde-Godbout, Parc (Mirabel)
 Joseph-Carmel, Rue (Notre-Dame-du-Bon-Conseil)
 Joseph-Déraspe, Allée (Les Îles-de-la-Madeleine)
 Joseph-Louis-Mathieu, Rue (Sherbrooke)
 Joseph-Marceau, Rue (Saint-Cyprien-de-Napierville)
 Joseph-Ostiguy, Bibliothèque (Chambly)
 Joseph-Pigeon, Place (Belœil)
 Joyeux-Sportifs, Chemin des (Saint-Émile-de-Suffolk)
 Jules-Alain, Rue (Carleton-sur-Mer)
 Julie-Gareau, Rue (Saint-Roch-de-l'Achigan)
 Julien, Rue (Sainte-Émélie-de-l'Énergie)
 Kalmia, Le (Mont-Albert)
 Kijik, Parc (Cantley)
 Kimminalikkut, Lac (Baie-d'Hudson)
 Kirkland, Parc (Kirkland)
 Kuugajaap Tasinga, Lac (Rivière-Koksoak)
 Kuugajaraaluup Tasinga, Lac (Rivière-Koksoak)
 Kuuguluk, Passe (Baie-d'Hudson)
 Lac, Chemin du (Cascapédia-Saint-Jules)
 Lac-à-la-Carpe, Chemin du (Belle-Rivière)
 Lac-à-la-Carpe, Chemin du
 (Saint-André-du-Lac-Saint-Jean)
 Lac-à-l'Ours, Petit chemin du (La Bostonnais)
 Lac-à-Luc, Parc du (Matane)
 Lac-Bernetz, Chemin du (Lac-Bouchette)
 Lac-Caché, Chemin du (Lac-Bouchette)
 Lac-Cascapédia, Camping du (Mont-Albert)
 Lac-des-Chicots, Rue du (Sainte-Thècle)
 Lac-Dorval, Chemin du (Sainte-Thècle)
 Lachapelle, Rue (Saint-Charles-Borromée)
 Lac-Jérôme, Parc naturel du (Saint-Jérôme)
 Lac-Lunettes, Chemin du (Saint-Marcellin)
 Lac-Masketsi, Chemin du (Lac-aux-Sables)
 Lac-Ménard, Chemin du (Saint-Elzéar)
 Lac-Perreault, Rue du (Saint-Alphonse-Rodriguez)
 Lacs, Chemin des (Saint-Elzéar)
 Lac-Veilletle Nord, Chemin du (Lac-aux-Sables)
 Lac-Veilletle Sud, Chemin du (Lac-aux-Sables)
 Lafontaine, Chemin (Val-des-Lacs)
 Lafontaine, Rue (Belœil)

Lafrance, Rue (Notre-Dame-des-Neiges)
 La Haute-Ville (Sainte-Louise)
 Lajeunesse, Rue (Sainte-Mélanie)
 Lamarche, Rue (Sherbrooke)
 Lambert-Tessier, Stationnement
 (Salaberry-de-Valleyfield)
 Lambton, Halte de (Lambton)
 La Motte, Halte routière de (La Motte)
 Lancôt, Rue (Trois-Rivières)
 Laniel, Halte municipale de (Laniel)
 Lapierre, Rue (Saint-Gervais)
 La Sarre, Halte de (La Sarre)
 Laurin, Chemin (Harrington)
 Lauzon, Parc (Rouyn-Noranda)
 Lebel, Place (Barraute)
 LeBlanc, Rue (Lyster)
 Leblond, Côte des
 (Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland)
 Leclerc, Parc (Sainte-Anne-des-Plaines)
 Légaré, Rue (Trois-Rivières)
 Légende, Rue de la (Sainte-Adèle)
 Legrand, Rue (Saint-Jacques-le-Mineur)
 Lemaire, Rue (La Tuque)
 Léo-David, Parc (Gatineau)
 Léo-Lavergne, Chemin (Chénéville)
 Léon-Malo, Rue (Sainte-Julie)
 Lépine, Parc (Sainte-Adèle)
 Les Îles-de-la-Madeleine (Les Îles-de-la-Madeleine)
 Lessard, Rue (Saint-Gédéon)
 Letarte, Parc (Kirkland)
 Lévesque, Lac (Les Lacs-du-Témiscamingue)
 Lewin, Rue (Shannon)
 L.-Gonczarow, Rue (Rawdon)
 Lilas, Parc des (Kirkland)
 Lilas, Rue des (Sainte-Angèle-de-Monnoir)
 Lilas, Rue des (Kirkland)
 Limoges, Parc (Sainte-Anne-des-Plaines)
 Limoges, Rue (Val-d'Or)
 Lionel-Patry, Parc (Sainte-Adèle)
 Lions, Rue des (Bryson)
 Lise-Gélinas-Désilets, Bibliothèque municipale
 et scolaire (Sainte-Clotilde-de-Horton)
 Lisette-Morin, Bibliothèque (Rimouski)
 Lithium, Route du (Barraute)
 Liverpool, Rue de (Gatineau)
 Loisirs, Rue des (Saint-Simon-les-Mines)
 Lord, Rue (Bécancour)
 Lord-Pelletier, Lacs (Saint-Damase-de-L'Islet)
 Louis-Aubert, Parc (Sainte-Adèle)
 Louis-Blériot, Rue (Mascouche)
 Louise-De Ramezay, Parc (Chambly)
 Louis-Joseph-Papineau, Boulevard (Terrebonne)
 Louis-Olivier-Taillon, Parc (Longueuil)
 Loutre, Rue de la (Saint-Hippolyte)
 Lucarne, La (Mont-Albert)
 Luc-Desilets, Rue (Trois-Rivières)
 Lucia-Kowaluk, Parc (Montréal)
 Lynch, Chemin (Waltham)
 Lynx, Rue du (Saint-Hippolyte)
 Macamic, Halte de (Macamic)
 Mackenzie, Sault (Notre-Dame-des-Neiges)
 Madeleine-Trotier-Otis, Rue (Baie-Saint-Paul)
 Magloire-Nolin, Rue (Lévis)
 Magusi, Chemin de la (Lac-Duparquet)
 Magusi, Chemin de la (Rapide-Danseur)
 Mairie, Parc de la (Shefford)
 Maison-Brossard, Site patrimonial de la (Brossard)
 Majoda, Lac (Thorne)
 Major-Clément-Gosselin, Centre multifonctionnel du
 (Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans)
 Majuririak, Lac (Rivière-Koksoak)
 Makwa, Impasse (Cantley)
 Malard, Chemin du (Notre-Dame-des-Bois)
 Manufacture, Rue de la (Saint-Camille-de-Lellis)
 Maraicher, Chemin du (Neuville)
 Marais, Chemin du (Cayamant)
 Marcel-Arbour, Rue (Mont-Saint-Grégoire)
 Marcel-Bournival, Centre communautaire (Charette)
 Marcel-Frenière, Parc (Saint-Hyacinthe)
 Marcheurs, Rue des (Farnham)
 Marcil, Chemin (Saint-Sauveur)
 Marcoux, Parc (Saint-Ferréol-les-Neiges)
 Marguerite-D'Youville, Rue (Montréal)
 Marguerite-Maillé, Rue (Gatineau)
 Marguerites, Croissant des (Sainte-Angèle-de-Monnoir)
 Marie-Désy, Rue (Saint-Alban)
 Marigot, Rang (Notre-Dame-du-
 Sacré-Cœur-d'Issoudun)
 Marina, Chemin de la (Dégelis)
 Marion, Rue (Mansfield-et-Pontefract)
 Marjorie-D.-Shackleton, Rue (Gatineau)
 Marronniers, Rue des (Sainte-Brigide-d'Iberville)
 Massif, Chemin du (Piedmont)
 Matawin, Chemin de la (Lac-Normand)
 Matte, Ruisseau à (La Tuque)
 Maurice-Brodeur, Rue (Salaberry-de-Valleyfield)
 Maurice-L.-Duplessis, Parc (Trois-Rivières)
 Maurice-Pelletier, Chemin (Saint-Pierre-Baptiste)
 Maussac, Avenue de (Mascouche)
 McCaughey, Rue (Gore)
 McDuff, Rue (Sainte-Julie)
 McLaren, Chapelle (Saint-Siméon)
 Meades, Parc (Kirkland)
 Méandre, Chemin du (Neuville)
 Méandre, Chemin du (Saint-Elzéar)
 Méandres, Parc des (Sainte-Anne-des-Plaines)
 Mélanie-Jacques, Bibliothèque (Frampton)
 Méléze, Chemin du (Notre-Dame-des-Bois)

Mélèzes, Rue des (Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun)
 Mellon, Chemin (Waltham)
 Mémoires, Chemin des (Gracefield)
 Mésange, La (Mont-Albert)
 Mésanges, Rue des (Val-Alain)
 Métivier, Rue (Château-Richer)
 Mikinàk, Impasse (Cantley)
 Millepertuis, Chemin du (Piedmont)
 Miller, Rue (Saint-Simon-les-Mines)
 Miller, Rue (Saint-Georges-de-Clarenceville)
 Mine, Rue de la (Notre-Dame-du-Mont-Carmel)
 Mine-BC, Belvédère de la (Thetford Mines)
 Mines, Chemin des (Saint-Urbain)
 Mitik, Chemin du (Mont-Tremblant)
 Moissons, Impasse des (Saint-Raymond)
 Monarque, Rue du (Saint-Hippolyte)
 Mondelet, Place (Belœil)
 Monet, Rue (Saint-Denis-de-Brompton)
 Mongeau, Rue (Sainte-Julie)
 Monique-Harvey, Rue (Saint-Jérôme)
 Montagne, Rue de la (Notre-Dame-du-Mont-Carmel)
 Montagne, Rue de la (Cap-Chat)
 Montagne-Blanche, Chemin de la (Saint-Narcisse-de-Rimouski)
 Montagne-Cachée, Chemin de la (Eastman)
 Montagne-Secrète, Rue de la (Petite-Rivière-Saint-François)
 Mont-Albert, Camping du (Mont-Albert)
 Mont-de-Roc, Chemin du (Bowman)
 Mont-Ernest-Laforce, Belvédère du (Mont-Albert)
 Moraine, Rue de la (Notre-Dame-du-Mont-Carmel)
 Moreau, Parc (Kirkland)
 Moulin, Avenue du (Saint-Ambroise-de-Kildare)
 Moulin, Route du (Saint-Elzéar)
 Moulin, Rue du (Notre-Dame-du-Mont-Carmel)
 Moulin, Rue du (Amos)
 Moulin à Blé, Île du (Bowman)
 Moustiques, Parc des (Saint-Ferréol-les-Neiges)
 Muqu, Colline (Rivière-Koksoak)
 Napirviup Kangirsunga, Anse (Baie-d'Hudson)
 Napoléon-Prud'homme, Parc linéaire (Laval)
 Nathalie, Chemin (Notre-Dame-des-Bois)
 Nature, Halte de la (Lac-Supérieur)
 Nazaire-Pouliot, Parc (Saint-Luc-de-Bellechasse)
 Neuville, Parc (Sainte-Anne-des-Plaines)
 Niaqunnguujuaq Kuunga, Ruisseau (Rivière-Koksoak)
 Niaqunnguujuaq Qutialua, Terrasse (Rivière-Koksoak)
 Niaqunnguujuaq, Cap (Rivière-Koksoak)
 Niaqunnguutaujaq, Colline (Rivière-Koksoak)
 Niaqunnguutiarq, Pointe (Rivière-Koksoak)
 Nick-Michel, Rue (Alma)
 Nikawiy, Rue de (Québec)
 Noisetiers, Rue des (Sainte-Brigide-d'Iberville)
 Nord-Est, Passerelle de la (Mont-Albert)
 Nordet, Chemin du (La Pêche)
 Normand-Chabot, Parc (Saint-Just-de-Bretenières)
 Norseman, Square du (Montréal)
 Notre-Dame, Place (Gatineau)
 Notre-Dame-de-la-Paix (Notre-Dame-du-Bon-Conseil)
 Notre-Dame-de-l'Espérance (Bécancour)
 Notre-Dame-de-Lourdes (Saint-Germain-de-Grantham)
 Notre-Dame-des-Monts (Warwick)
 Notre-Dame-du-Lac-à-Oka, Abbaye (Oka)
 Nova, Rue de la (Morin-Heights)
 Noyers, Chemin des (L'Ange-Gardien)
 Nunaturlik, Camp (Rivière-Koksoak)
 Nuvuliup Ippikutaangit, Esker (Rivière-Koksoak)
 Nyctale, La (Rivière-Bonjour)
 Oiseaux, Chemin des (Kazabazua)
 Opémican, Chenal (Témiscaming)
 Opémican, Pointe (Témiscaming)
 Orangerie, Rue de l' (Mascouche)
 Or-Blanc, Allée de l' (Mont-Tremblant)
 Orchidées, Allée des (Magog)
 Original, Chemin de l' (Harrington)
 Orioles, Rue des (Sainte-Clotilde)
 Ormes, Rue des (Bedford)
 Outardes, Chemin des (Notre-Dame-des-Bois)
 Ovide-Brouillard, Rue (Notre-Dame-du-Bon-Conseil)
 Pain-d'Épices, Rue du (Eastman)
 Palissades, Impasse des (Saint-Jérôme)
 Pamiurtuup Siginirsinga, Lac (Rivière-Koksoak)
 Pamiurtuuqautik, Ruisseau (Baie-d'Hudson)
 Panairsivik, Lac (Baie-d'Hudson)
 Panattalik, Anse (Baie-d'Hudson)
 Pannituuq, Collines (Baie-d'Hudson)
 Panorama, Chemin du (Saint-Sauveur)
 Panorama, Montée du (Chelsea)
 Panorama, Place du (Eastman)
 Papetiers, Parc des (Shawinigan)
 Parc, Route du (Saint-Elzéar)
 Parc, Rue du (Causapsal)
 Parc, Rue du (Saint-Gervais)
 Parc-Industriel, Rue du (Hérouxville)
 Paris, Côte (Fortierville)
 Paruline, La (Mont-Albert)
 Parulines, Chemin des (Stratford)
 Parulines, Chemin des (L'Ange-Gardien)
 Pas de Géants, Montagne des (Saint-Siméon)
 Patinoire, Rue de la (Saint-Sylvère)
 Patriarche, Rue du (Saint-Raymond)
 Patriotes, Parc des (Chambly)
 Paul-Déjean, Place (Montréal)
 Paul-Demers, Halte (Belœil)
 Paul-Émile-Caron, Rue (Saint-Maurice)
 Paul-O-Trépanier, Bibliothèque (Granby)
 Pavillons, Chemin des (Eastman)

Paysan, Parc du (Sainte-Adèle)
 Pêcheurs, Allée des (Lac-Tremblant-Nord)
 Peerless, Chemin (Chelsea)
 Pékans, Chemin des (Chertsey)
 Pensées, Carré des (Sainte-Angèle-de-Monnoir)
 Pensées, Rue des (Saint-Hippolyte)
 Pépinot, Rue (Saint-Hippolyte)
 Perdrix, Rue des (Sainte-Lucie-des-Laurentides)
 Père-André-Boutin, Salle du (Mont-Joli)
 Père-Fils, Lac (Rouyn-Noranda)
 Père-Rosaire-Gélinas, Résidence du (Charette)
 Pergélisol, Le (Mont-Albert)
 Perpétuel-Secours, Domaine du
 (Saint-Damien-de-Buckland)
 Perreault, Lac (Saint-Alphonse-Rodriguez)
 Peter-Ferderber, Chemin (Val-d'Or)
 Petit-Aboiteau, Parc du (Kamouraska)
 Petit-Faubourg, Parc du (Saint-Ferréol-les-Neiges)
 Petit-Lac-à-la-Carpe, Chemin du (Belle-Rivière)
 Petit Nixon, Le (Lac-Supérieur)
 Petit-Saut, Abri du (Mont-Albert)
 Pharand, Chemin (Waltham)
 Phil.-Kimball, Place (Trois-Rivières)
 Pic-Bois, Impasse du (Sainte-Agathe-des-Monts)
 Pic-de-l'Ours, Chemin du (Eastman)
 Pics, Rue des (Saint-Lambert-de-Lauzon)
 Pic-White, Allée du (Mont-Tremblant)
 Pied, Ruisseau du (Saint-Siméon)
 Pierre-Delage, Rue (Sainte-Christine)
 Pierre-Dionne, Rue (Salaberry-de-Valleyfield)
 Pierre-Germain, Salle (Lévis)
 Pierre-Lortie, Halte (Lac-des-Écorces)
 Pierre-Paul-Messier, Rue (Salaberry-de-Valleyfield)
 Pierre-Roux, Boulevard (Saint-Albert)
 Pierrette-Desjardins, Rue (Notre-Dame-des-Prairies)
 Pinède, Rue de la (Notre-Dame-de-Lourdes)
 Pins, Chemin des (Petite-Rivière-Saint-François)
 Pionniers, Chemin des (Saint-Sauveur)
 Pionniers, Chemin des (Saint-Émile-de-Suffolk)
 Pionniers, Parc des (Rouyn-Noranda)
 Pitounes Volantes, Chute des (Lac-Jacques-Cartier)
 Pitounes Volantes, Étang des (Lac-Jacques-Cartier)
 Pitounes Volantes, Ruisseau des (Lac-Jacques-Cartier)
 Pivotante, Passerelle (Mont-Albert)
 Place-du-Village, Parc de la (Saint-Camille-de-Lellis)
 Plateau-Michel-Brault, Le (Belœil)
 Plein-la-Vue, Halte (Notre-Dame-des-Bois)
 Pluvier, Le (Mont-Albert)
 Pointe, Parc de la (Causapscal)
 Pointe, Rue de la (Neuveville)
 Poiriers, Rue des (Pont-Rouge)
 Poitiers, Rue (Kirkland)
 Polatouches, Chemin des (Saint-Didace)
 Poliquin, Rue (Saint-Siméon)
 Pommier, Chemin du (Sainte-Euphémie-
 sur-Rivière-du-Sud)
 Pont, Chemin du (Passes-Dangereuses)
 Pont-Couvert, Relais du (Cookshire-Eaton)
 Portage, Abri du (Mont-Albert)
 Portageurs, Chemin des (Mont-Tremblant)
 Porte-Dorée, La (Rimouski)
 Porter, Chemin (Waltham)
 Potvin, Rue (Saint-Gédéon)
 Poularies, Halte routière de (Poularies)
 Premier-Jalon, Rue du (Québec)
 Progrès, Rue du (Montebello)
 Pruches, Impasse des (Bolton-Est)
 Prudent-Beaudry, Rue (Mascouche)
 Pulajariittuup Nuvua, Pointe (Ivujivik)
 Puttaqutialuk, Grève (Rivière-Koksoak)
 Puttaqutialuup Kuunga, Ruisseau (Rivière-Koksoak)
 Puugutartuup Tasinga, Lac (Baie-d'Hudson)
 Pygargues, Rue des (Saint-Hippolyte)
 Qamanialuk, Section (Baie-d'Hudson)
 Qamutiviniik, Pointe (Baie-d'Hudson)
 Qarqaaluup Tasiapinga, Lac (Rivière-Koksoak)
 Qasigialilaap Qamanikutaanga, Lac (Rivière-Koksoak)
 Qasigialilaap Qarqaalunga, Montagne (Baie-d'Hudson)
 Qassituaaluk, Pointe (Baie-d'Hudson)
 Qassituapik, Pointe (Baie-d'Hudson)
 Qattaujaaluit, Pointe (Baie-d'Hudson)
 Qijuttuup Akillinga Qarqaaluk, Montagne
 (Rivière-Koksoak)
 Qikirtaapilik Tasiq, Lac (Baie-d'Hudson)
 Qikirtakutaaraapiik, Îles (Baie-d'Hudson)
 Qikirtatuq Iqalulik, Lac (Rivière-Koksoak)
 Qimiit Itivia Siturqaq, Rivière (Baie-d'Hudson)
 Qinnuajuarsitik, Coteau (Rivière-Koksoak)
 Qinnuajuarsitik, Falaise (Rivière-Koksoak)
 Quartz, Chemin du (Chertsey)
 Quatre, Lac des (Sept-Îles)
 Quatre-Saisons, Parc-école des (Vaudreuil-Dorion)
 Quatrième-Chute, Parc municipal de la (Saint-Siméon)
 Qungapalik, Coteau (Rivière-Koksoak)
 Qungapaliup Tasinga, Lac (Rivière-Koksoak)
 Qunnujarvik, Section (Baie-d'Hudson)
 Qurturaq, Lac (Rivière-Koksoak)
 Quuki (Rivière-Koksoak)
 Quuki, Pointe (Rivière-Koksoak)
 Quurngualuk, Passe (Baie-d'Hudson)
 Rabougris, Les (Mont-Albert)
 Racette, Rue (Saint-Lin-Laurentides)
 Rachel-Lussier, Rue (Sherbrooke)
 Racine, Parc (Sainte-Anne-des-Plaines)
 Rainette, Rue de la (Saint-Étienne-de-Bolton)
 Rainettes, Chemin des (L'Ange-Gardien)
 Rainettes, Étang des (Saint-Constant)
 Randonnée, Rue de la (Farnham)

Raphaël-du-Lac-Lamarre, Rue
(Saint-Gabriel-de-Brandon)
Rapide-Danseur, Halte de (Rapide-Danseur)
Raymond-Marie-Gagnon, Rue (Longue-Rive)
Régent-Martimbeau, Centre communautaire (Laval)
Renard, Chemin du (Notre-Dame-des-Bois)
René-Lévesque, Centre sportif (Mascouche)
René-Lévesque, Promenade (Longueuil)
Richard-Nadeau, Écocentre (Carleton-sur-Mer)
Richelieu, Belvédère (Lotbinière)
Richelieu, Parc (La Prairie)
Richens, Chemin (Chelsea)
Riopelle, Rue (Saint-Denis-de-Brompton)
Rivard, Anse aux (Montréal)
Rive, Chemin de la (Saint-Elzéar)
Riverains, Avenue des (Barraute)
Rivière, Camping de la (Mont-Albert)
Rivière, Parc de la (Melbourne)
Rivière-au-Lard, Rang de la
(Notre-Dame-du-Mont-Carmel)
Rivière-Cascapédia, Aire de pique-nique de la
(Mont-Albert)
Rivière-Hall, Chemin de la (Saint-Elzéar)
Rivière Sud, Chemin de la (Piedmont)
Robert, Pont (Nominuingue)
Robert-A.-Boyd, Centrale (Varences)
Robert-Middlemiss, Pavillon (Gatineau)
Robert-Savage, Centre récréatif (Inverness)
Roc, Chemin du (Notre-Dame-des-Bois)
Rochelais, Place des (Matane)
Rocher, Rue du
(Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier)
Roches, Route des (Saint-Antoine)
Rodolphe-Brien, Rue (Rigaud)
Roger, Avenue (Saint-Agapit)
Roland, Lacs à (Saint-Adalbert)
Rolin, Rue (Saint-Constant)
Roseaux, Lac des (Blainville)
Roseaux, Parc des (Blainville)
Rose-des-Vents, Rue de la (Farnham)
Roselin, Le (Mont-Albert)
Rotterdam, Rue de (Gatineau)
Rouyn, Parc de (Granby)
Roy, Rue (Frampton)
Royal-22^e-Régiment, Parc du (Saint-Hyacinthe)
Ruisseau, Rue du (Farnham)
Ruisseau, Rue du (Sainte-Geneviève-de-Batiscan)
Ruisseau, Sentier du (Dudswell)
Ruisseau-du-Castor, Aire de pique-nique du
(Mont-Albert)
Ruisseau-Isabelle, Stationnement du (Mont-Albert)
Ruisseaux, Rue des (Val-des-Sources)
Rûmi, Chemin (Chelsea)
Sacré-Cœur-de-Jésus (Wickham)
Saidye-Bronfman, Parc (Montréal)
Saillie, Belvédère de la (Mont-Albert)
Saint-André-de-Kamouraska
(Saint-André-de-Kamouraska)
Saint-Antoine, Parc (Val-Joli)
Saint-Camille, Halte de (Saint-Camille)
Saint-Césaire, Halte routière de (Saint-Césaire)
Saint-Denis-sur-Richelieu, Halte de
(Saint-Denis-sur-Richelieu)
Sainte-Famille (Saint-Guillaume)
Sainte-Marguerite-Bourgeoys (Kingsey Falls)
Sainte-Marguerite-D'Youville (Pierreville)
Saint-Évariste, Relais de (Saint-Évariste-de-Forsyth)
Sainte-Victoire (Victoriaville)
Saint-François-d'Assise (Drummondville)
Saint-François-Xavier, Rang (Fortierville)
Saint-Frère-André (Saint-Léonard-d'Aston)
Saint-Gabriel, Parc (Sainte-Anne-des-Plaines)
Saint-Jean-Paul-II (Saint-Pierre-les-Becquets)
Saint-Just-de-Bretenières, Halte de
(Saint-Just-de-Bretenières)
Saint-Loup, Lac (Notre-Dame-de-la-Merci)
Saint-Loup, Mont (Notre-Dame-de-la-Merci)
Saint-Luc (Saint-Cyrille-de-Wendover)
Saint-Malachie, Halte routière de (Saint-Malachie)
Saint-Marcel, Halte de (Saint-Marcel)
Saint-Mathieu-de-Rioux (Saint-Mathieu-de-Rioux)
Saint-Nicolas, Rue (Neuville)
Saint-Paul, Rue (Sainte-Anne-de-Beaupré)
Saint-Pétersbourg, Rue de (Gatineau)
Saint-Roch, Côte
(Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland)
Saint-Sébastien, Halte de (Saint-Sébastien)
Saint-Siméon, Hôtel de ville de (Saint-Siméon)
Saint-Simon-de-Rimouski (Saint-Simon-de-Rimouski)
Saint-Vallier, Halte de (Saint-Vallier)
Saisons, Parc des (Sainte-Anne-des-Plaines)
Sakiassiap Tasinga, Lac (Baie-d'Hudson)
Sakiassiap (Baie-d'Hudson)
Saliangajaaq, Coteau (Baie-d'Hudson)
Samuel-De Champlain, Promenade (Chambly)
Sangumanialuk, Coude (Rivière-Koksoak)
Sangummaq, Coude (Rivière-Koksoak)
Sanirqimatik, Rivière (Rivière-Koksoak)
Sanirqimatik, Section (Rivière-Koksoak)
Sanirqimatiup Tasinga, Lac (Rivière-Koksoak)
Sanirqitik, Rivière (Rivière-Koksoak)
Sarvaaluk, Rapides (Rivière-Koksoak)
Sarvakallak, Passe (Rivière-Koksoak)
Sarvatuuq, Rapide (Rivière-Koksoak)
Saule, Le (Mont-Albert)
Sault, Rue du (Château-Richer)
Saumoniers, Chemin des (Saint-Elzéar)
Saumons, Passerelle aux (Mont-Albert)

Savoie, Route (Sainte-Sophie-de-Lévrard)
 Scullion, Chemin (Waltham)
 Seigneurie, Avenue de la
 (Notre-Dame-du-Mont-Carmel)
 Séminaire, Rue du (Saint-Victor)
 Serge-Léonard, Parc (Mont-Tremblant)
 Serpentine, Abri de la (Mont-Albert)
 Sieminski, Rue (Rawdon)
 Siirtiniq, Ruisseau (Baie-d'Hudson)
 Simon, Allée (Les Îles-de-la-Madeleine)
 Sirmialuk, Ruisseau (Baie-d'Hudson)
 Sittelles, Rue des (Saint-Lambert-de-Lauzon)
 Six, Petit rang (Saint-Omer)
 Smiley, Parc (Kirkland)
 Soleil-Levant, Halte du (La Patrie)
 Sommet, Rue du (Sainte-Mélanie)
 Sommet, Rue du (Farnham)
 Sorbiers, Rue des (Cowansville)
 Source, Chemin de la (Passes-Dangereuses)
 Souvenir, Place du (Gatineau)
 Souvenir, Place du (Kirkland)
 Stewart, Rue (Shannon)
 Stratton, Ruelle de (Chelsea)
 Sucres, Chemin des (Neuville)
 Sulussuk, Montagne (Baie-d'Hudson)
 Surplomb, Belvédère du (Mont-Albert)
 Syrah, Parc du (Kirkland)
 Syrah, Rue du (Kirkland)
 Tadoussac, Halte de (Tadoussac)
 Tamia, Rue du (Saint-Hippolyte)
 Tanière, Chemin de la (Eastman)
 Tanneries, Boulevard des (Montréal)
 Tardif, Rue (Saint-Antoine)
 Tarqeq, Rue de (Québec)
 Tarramuangajuq, Passe (Baie-d'Hudson)
 Tartuuq, Collines (Rivière-Koksoak)
 Tasiialuk, Lac (Baie-d'Hudson)
 Tasiujaaluup Kuunga, Rivière (Baie-d'Hudson)
 Témiscaming, Halte de (Témiscaming)
 Terrasse-Legault, Parc de la (Sainte-Anne-des-Plaines)
 Terrasses, Chemin des (L'Ange-Gardien)
 Terry-Fox, Parc (Kirkland)
 Tétras, Le (Mont-Albert)
 Tex-Lecor, Rue (Lachute)
 Thérèse-Casgrain, Rue (Notre-Dame-de-l'Île-Perrot)
 Tikinniqajuit Qamaningit, Lacs (Rivière-Koksoak)
 Tikinniqajuituq, Montagne (Rivière-Koksoak)
 Tikiraujaaq, Pointe (Baie-d'Hudson)
 Tikkuturtuq, Pointe (Rivière-Koksoak)
 Tilleuls, Chemin des (L'Ange-Gardien)
 Timothée-Kimber, Parc (Chambly)
 Timothée-Kimber, Rue (Chambly)
 Tininnikittuq, Grève (Rivière-Koksoak)
 Ti-Sène, Côte à (Sainte-Louise)
 Tisserand, Parc du (Chambly)
 Tony-Proudford, Parc (Pointe-Claire)
 Topaze, Chemin de la (Notre-Dame-du-Laus)
 Torrent, Rue du (Saint-Hippolyte)
 Tour, Avenue de la (Notre-Dame-du-Mont-Carmel)
 Tour, Chemin de la (Passes-Dangereuses)
 Tour, Chemin de la (Saint-Antoine)
 Tourbière, Chemin de la (Neuville)
 Tourbière, Impasse de la (Bolton-Est)
 Tourbillon, Chemin du (Saint-Elzéar)
 Tournesols, Rue des (Sainte-Angèle-de-Monnoir)
 Toussaint, Impasse (Lévis)
 Trait-Carré, Rang du (Pont-Rouge)
 Traverse, Route de la (Saint-Elzéar)
 Traverse, Rue de la (Farnham)
 Travois, Chemin du (Mont-Tremblant)
 Trécarré, Chemin du (Saint-Didace)
 Trécesson, Halte de (Trécesson)
 Trembles, Rue des (Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun)
 Triangle, Place du (Montréal)
 Tricentenaire, Place du (Matane)
 Trois-Bosses, Carré des (Salaberry-de-Valleyfield)
 Tub à l'Eau, La (Saint-Damase-de-L'Islet)
 Tulipes, Rue des (Sainte-Angèle-de-Monnoir)
 Tulugaup Kisarvinga, Mouillage (Baie-d'Hudson)
 Tupirvialuit, Camp (Rivière-Koksoak)
 Tupirvialuit, Camp (Baie-d'Hudson)
 Tupirvialuit, Ruisseau (Rivière-Koksoak)
 Tupirviturliapik, Camp (Rivière-Koksoak)
 Tupirviturlik, Camp (Baie-d'Hudson)
 Tupirviturliup Qarqaalunga, Colline (Baie-d'Hudson)
 Turaagaak (Baie-d'Hudson)
 Turaagaq, Pointe (Baie-d'Hudson)
 Tursutavinirtalik, Grève (Rivière-Koksoak)
 Tursutavinirtaliup Ippikutaangit, Esker
 (Rivière-Koksoak)
 Tursutavinirtaliup Kuunga, Ruisseau (Rivière-Koksoak)
 Ukalirtuuq, Lac (Rivière-Koksoak)
 Uqasijalariq, Piste (Rivière-Koksoak)
 Uqasijaq, Lac (Rivière-Koksoak)
 Uqasijaup Qarqaalua, Mont (Rivière-Koksoak)
 Utirialik, Lac (Baie-d'Hudson)
 Uummanait, Colline (Baie-d'Hudson)
 Vachon, Rue (Frampton)
 Vaillancourt, Chemin (Waltham)
 Valais, Allée du (Mont-Tremblant)
 Val-de-Bagnes, Allée du (Mont-Tremblant)
 Val-des-Sources (Val-des-Sources)
 Valériane, Place de la (Piedmont)
 Vallon, Chemin du (Saint-Antoine)
 Valmore-Olivier, Parc (Sherbrooke)
 Verbe-Divin, Rue du (Granby)
 Verbier, Allée de (Mont-Tremblant)

Verburgs, Avenue des (Sainte-Anne-de-Beaupré)
 Verchères, Rue (Dollard-Des Ormeaux)
 Versant, Belvédère du (Mont-Albert)
 Victoria-et-René-Prud'homme, Parc (Cantley)
 Vignes, Place des (Piedmont)
 Vimy, Parc de (Westmount)
 Vincent-Blouin, Rue (Kirkland)
 Vincent-Chornet, Rue (Varennes)
 Wilfrid-Gédéon-Beauchemin, Salle (Price)
 William-G.-Boll, Bibliothèque (Montréal)
 William-Price, Piste cyclable (Matane)
 Wright-Gibson, Rue (Sherbrooke)
 Yolande-Chartrand, Place (Belœil)
 Yolène-Jumelle, Passage (Montréal)
 Yves-Larocque, Parc (Sainte-Brigide-d'Iberville)
 Yvette-Debain, Rue (Gatineau)
 Yvette-Debain Est, Parc (Gatineau)
 Yvette-Debain Ouest, Parc (Gatineau)
 Yvon-Bibeau, Rue (Sherbrooke)
 Yvonne-Bolduc, Rue (Sherbrooke)
 Zénon-Alary, Parc (Sainte-Adèle)

7478

Loi électorale

Les directrices et les directeurs du scrutin nouvellement en poste

Conformément aux dispositions de l'article 508 de la Loi électorale (chapitre E-3.3), je donne avis que j'ai nommé selon l'article 502 de cette même loi, les personnes suivantes pour remplir les fonctions de directrice ou de directeur du scrutin pour une durée de dix ans.

Circonscription	Nom	Date de nomination
Champlain	Andrée Desrosiers	2021-05-13
Charlevoix-Côte-de-Beaupré	Louis Castonguay	2021-05-13
Chicoutimi	Éric Gagnon	2021-05-13
Iberville	Mérianne Bergeron	2021-05-13
Jacques-Cartier	Claude Campeau	2021-05-13
Jean-Lesage	Annie Turner	2021-05-13
Jean-Talon	Hélène Villeneuve	2021-05-13
Laval-des-Rapides	Stéphane Simoneau	2021-05-13
René-Lévesque	Rick Tanguay	2021-05-13
Vaudreuil	Luke de Stéphano	2021-05-13

Le directeur général des élections,
 PIERRE REID

7477

Ministères, Avis concernant les...

Économie et Innovation

Municipalité de Chénéville — Autorisation de l'admission du public en dehors des périodes légales d'admission dans les établissements commerciaux situés dans une zone touristique

Loi sur les heures et les jours d'admission dans
les établissements commerciaux
(chapitre H-2.1)

Conformément à l'article 13 de la Loi sur les heures et
les jours d'admission dans les établissements commer-
ciaux, le ministre de l'Économie et de l'Innovation auto-
rise l'admission du public en dehors des périodes légales
d'admission dans les établissements commerciaux situés
dans la zone touristique correspondant au territoire de la
municipalité de Chénéville sur une base annuelle, pour
une période de trois ans, soit jusqu'au 1^{er} avril 2024.

Québec, le 12 mai 2021

Le ministre de l'Économie et de l'Innovation,
PIERRE FITZGIBBON

7476

Ville de Saint-Gabriel — Autorisation de l'admission du public en dehors des périodes légales d'admission dans les établissements commerciaux situés dans une zone touristique

Loi sur les heures et les jours d'admission dans
les établissements commerciaux
(chapitre H-2.1)

Conformément à l'article 13 de la Loi sur les heures et
les jours d'admission dans les établissements commer-
ciaux, le ministre de l'Économie et de l'Innovation auto-
rise l'admission du public en dehors des périodes légales
d'admission dans les établissements commerciaux situés
dans la zone touristique correspondant au territoire de
la ville de Saint-Gabriel sur une base annuelle, pour une
période de trois ans, soit jusqu'au 1^{er} avril 2024.

Québec, le 12 mai 2021

Le ministre de l'Économie et de l'Innovation,
PIERRE FITZGIBBON

7475

La Financière agricole du Québec

Programme d'appui financier relatif à la prévention et préparation à la peste porcine africaine

Programme

Avis est donné, conformément aux dispositions de l'arti-
cle 20 de la Loi sur La Financière agricole du Québec
(chapitre L-0.1), que le 7 mai 2021, La Financière agri-
cole du Québec a adopté le Programme d'appui financier
relatif à la prévention et préparation à la peste porcine
africaine annexé au présent avis et a fixé son entrée en
vigueur à la même date.

Lévis, le 17 mai 2021

La secrétaire générale,
RENÉE SAINT-HILAIRE, *avocate*

PROGRAMME D'APPUI FINANCIER RELATIF À LA PRÉVENTION ET PRÉPARATION À LA PESTE PORCINE AFRICAINE

Loi sur La Financière agricole du Québec
(chapitre L-0.1)

SECTION I OBJECTIF DU PROGRAMME

1. Le présent programme, établi en vertu de la Loi sur
La Financière agricole du Québec (chapitre L-0.1), vise
à permettre à La Financière agricole du Québec, ci-après
appelée « la société », de soutenir les Éleveurs de porcs
du Québec, ci-après appelés « les EPQ », dans la mise en
place d'un fonds afin d'intensifier les efforts de prépa-
ration de la filière porcine québécoise relativement à la
peste porcine africaine, par l'entremise des travaux de
l'Équipe québécoise de santé porcine, ci-après appelée
« l'ÉQSP ».

Pour ce faire, le présent programme appuie la filière
porcine québécoise dans la réalisation de différents pro-
jets pouvant prévenir l'introduction de la peste porcine
africaine et favoriser une intervention efficace permet-
tant de réduire les pertes des entreprises agricoles et de
minimiser les enjeux liés à la fermeture des frontières à
l'exportation.

2. Par ce programme, la société vise à favoriser l'applica-
tion de mesures sanitaires proactives relativement à la
peste porcine africaine afin d'atténuer les impacts éven-
tuels de la maladie sur les interventions des programmes
de protection du revenu.

SECTION II AIDE FINANCIÈRE ET ADMISSIBILITÉ

3. La société peut verser aux EPQ une aide financière prenant la forme d'une contribution annuelle équivalente au double du montant investi par les membres réguliers de l'EQSP pour la réalisation de son plan de mesures d'urgence à l'égard de la peste porcine africaine au cours de son exercice financier précédant le versement de la contribution annuelle.

4. L'aide financière accordée par la société vise les projets de l'EQSP, approuvés par les EPQ, apparaissant au plan de mesures d'urgence à l'égard de la peste porcine africaine.

Ces projets doivent être cohérents avec les orientations du gouvernement du Québec et complémentaires aux différents travaux en cours dans le cadre du plan d'action pancanadien de la peste porcine africaine. Ils peuvent notamment se rapporter à :

1^o des activités de simulation et de formation complémentaires et arrimées aux activités de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, ci-après appelé « le MAPAQ »;

2^o l'élaboration d'outils :

a) de prévention, dont ceux portant sur la biosécurité rehaussée en complément avec les activités liées à la biosécurité de base menées par le Centre de développement du porc du Québec;

b) de préparation aux interventions relevant de l'industrie;

c) de communication au sujet des activités de préparation et d'intervention propres aux intervenants du Québec et cohérents avec les activités du comité du plan d'action pancanadien de la peste porcine africaine; ou

d) de gestion de crise;

3^o des mesures de prévention et de contrôle des échappées de sangliers ou de porcs d'élevage en collaboration avec le MAPAQ et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec afin d'éviter l'établissement de populations sauvages de ces suidés sur le territoire du Québec; ou

4^o la réalisation d'analyses logistiques et opérationnelles en appui à l'élaboration d'un plan de relance et de rétablissement à la suite de l'éradication de la peste porcine africaine.

5. L'aide financière peut être utilisée pour rembourser des dépenses liées à l'achat de matériel de biosécurité à usage limité prévu dans les projets jusqu'à un montant maximum correspondant à 5% de la contribution annuelle de la société. L'aide ne peut être utilisée pour rembourser des frais d'administration.

SECTION III DISPOSITIONS DIVERSES

6. Une entente doit être conclue entre la société et les EPQ afin de prévoir les différentes modalités se rapportant à l'administration du présent programme avant le versement de toute aide financière.

7. Les EPQ doivent, pour chaque année au cours de laquelle l'aide financière leur est accordée, effectuer une reddition de comptes à la société selon les modalités de l'entente à intervenir, indiquant notamment les projets financés avec l'appui de la société et l'état d'avancement des travaux de réalisation. Il doit de plus être démontré, à la satisfaction de la société :

a) que l'aide financière a été versée par les EPQ à l'EQSP et utilisée entièrement aux fins de la réalisation de son plan de mesures d'urgence à l'égard de la peste porcine africaine en conformité avec l'objectif du programme; et

b) qu'un montant équivalent à la moitié de l'aide financière accordée par la société a été investi par les membres réguliers de l'EQSP aux fins de la réalisation de ce même plan de mesures d'urgence.

8. L'aide financière est complémentaire à toute aide pouvant être offerte par tout autre programme d'aide gouvernementale.

9. Le montant total de l'aide financière accordée par la société ne peut excéder 300 000 \$ pour une période de trois ans, soit pour les années financières 2021-2022 à 2023-2024.

10. Malgré l'article 9, la société peut mettre fin au programme suivant un préavis de 30 jours transmis aux EPQ.

Programme de financement de l'agriculture

Modifications

Avis est donné, conformément aux dispositions de l'article 20 de la Loi sur La Financière agricole du Québec (chapitre L-0.1), que le 7 mai 2021, La Financière agricole du Québec a adopté les modifications au Programme de financement de l'agriculture annexées au présent avis et a fixé leur entrée en vigueur à la même date.

Lévis, le 17 mai 2021

La secrétaire générale,
RENÉE SAINT-HILAIRE, *avocate*

PROGRAMME DE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE

—Modifications

(*Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 13 octobre 2001, 133^e année, numéro 41, page 1113, tel que modifié par *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 29 juin 2002, 134^e année, numéro 26, page 780, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 12 octobre 2002, 134^e année, numéro 41, page 1197, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 21 juin 2003, 135^e année, numéro 25, page 589, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 1^{er} mai 2004, 136^e année, numéro 18, page 442, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 13 novembre 2004, 136^e année, numéro 46, page 1121, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 15 janvier 2005, 137^e année, numéro 2, page 39, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 29 avril 2006, 138^e année, numéro 17, page 454, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 15 décembre 2007, 139^e année, numéro 50, page 1115, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 25 octobre 2008, 140^e année, numéro 43, page 896, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 29 janvier 2011, 143^e année, numéro 4, page 127, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 28 mai 2011, 143^e année, numéro 21, page 638, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 22 septembre 2012, 144^e année, numéro 38, page 1114, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 13 juillet 2013, 145^e année, numéro 28, page 792, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 27 juillet 2013, 145^e année, numéro 30, page 839, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 16 avril 2016, 148^e année, numéro 16, page 443, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 4 juin 2016, 148^e année, numéro 23, page 639, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 21 juillet 2018, 150^e année, numéro 29, page 447, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 12 janvier 2019, 151^e année, numéro 2, page 80, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 14 décembre 2019, 151^e année, numéro 50, page 831, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 11 juillet 2020, 152^e année, numéro 28, page 481).

Loi sur La Financière agricole du Québec (chapitre L-0.1)

1. L'article 1 du Programme de financement de l'agriculture est modifié par le remplacement, au premier alinéa, de «agricoles» par «du secteur agricole».

2. L'article 2 de ce programme est modifié par l'ajout, après la définition d'«entreprise agricole», de la suivante :

««entreprise à vocation agricole»: une entité qui répond aux conditions d'admissibilité prévues à la section VI.2;».

3. L'article 4 de ce programme est modifié par l'ajout, au deuxième alinéa, après «entreprise» de «du secteur».

4. L'article 9 de ce programme est modifié par l'ajout, après «agricole» de «ou à une entreprise à vocation agricole».

5. L'article 15 de ce programme est modifié par l'ajout, après «agricole» de «ou à une entreprise à vocation agricole».

6. L'article 16 de ce programme est modifié :

1^o par le remplacement, au premier alinéa, de «à l'article 10» par «aux articles 10 et 20.15»;

2^o par le remplacement, au deuxième alinéa, de «cette entreprise agricole» par «une entreprise agricole ou une entreprise à vocation agricole».

7. L'article 19 de ce programme est modifié par l'ajout, au premier alinéa, après «agricole» de «ou l'entreprise à vocation agricole».

8. L'article 20 de ce programme est modifié par l'ajout, au premier alinéa, après «agricole» de «ou une entreprise à vocation agricole».

9. Ce programme est modifié par l'ajout, après l'article 20.10, de ce qui suit :

«SECTION VI.2 ADMISSIBILITÉ D'UNE ENTREPRISE À VOCATION AGRICOLE

20.11. La société peut, dans le cadre de l'objectif visé à l'article 1, autoriser un prêt, une marge de crédit à l'investissement ou une ouverture de crédit à une entreprise dont la majorité des revenus provient d'activités agricoles de nature primaire ou de la valorisation de ses produits agricoles primaires et qui ne rencontre pas les conditions prévues aux paragraphes 1^o à 3^o de l'article 6.

Toutefois, la société ne peut autoriser de prêt, de marge de crédit à l'investissement ou d'ouverture de crédit à une entreprise contrôlée par un ou des fonds d'investissement. Il en est de même si la société est d'avis que l'entreprise exerce des activités de nature spéculative.

20.12. Pour être admissible à un prêt, une marge de crédit à l'investissement ou à une ouverture de crédit, l'entreprise à vocation agricole doit démontrer :

1^o si elle est une entité formée d'une personne physique, qu'elle est majeure, domiciliée au Québec et citoyen canadien ou résident permanent au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.C., [2001], chapitre 27);

2^o si elle est une entité formée d'une personne morale ou d'une société en nom collectif ou en commandite, qu'elle a son siège et son principal établissement au Québec et que la majorité de ses intérêts, tels que définis à l'article 3 pour une entreprise agricole, sont détenus par une ou des personnes répondant aux conditions du paragraphe 1^o ou à celles du présent paragraphe;

3^o si elle est une entité formée de plus d'une personne, qu'elle ne compte que des personnes répondant aux conditions mentionnées aux paragraphes 1^o et 2^o;

4^o qu'elle répond aux conditions prévues aux paragraphes 5^o à 9^o de l'article 6.

20.13. L'entreprise à vocation agricole doit, pendant toute la durée du prêt, de la marge de crédit à l'investissement ou de l'ouverture de crédit, satisfaire aux conditions qui l'ont rendue admissible.

20.14. L'entreprise à vocation agricole admissible à un prêt, à une marge de crédit à l'investissement ou à une ouverture de crédit ne peut toutefois bénéficier des avantages prévus au Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt, au Programme d'appui financier à la relève agricole, au Programme Investissement Croissance et ceux liés au prêt levier, prévus au présent programme.

20.15. Le montant maximum de prêt et de marge de crédit à l'investissement qui peut être autorisé à une entreprise à vocation agricole est de 15 000 000 \$, incluant tout montant déjà autorisé en faveur de toute autre entreprise à vocation agricole avec laquelle elle aurait en commun, directement ou indirectement, un propriétaire, un actionnaire, un sociétaire, un associé ou un membre.

La société peut également considérer des critères de gestion commune, notamment le siège ou le domicile commun, la centralisation des communications, la mise en commun des opérations et des ressources, la présence d'un administrateur ou d'un dirigeant commun, les liens financiers ou familiaux ou tout autre élément qu'elle juge pertinent aux fins de l'autorisation du montant maximum prévu au premier alinéa.

On tient compte, dans le calcul de ce montant maximum, du solde des prêts et du montant des marges de crédit à l'investissement autorisés par la société ainsi que des montants consentis par les filiales ou des soldes dus à celles-ci. ».

10. L'article 21 de ce programme est modifié par l'ajout, après « agricole » de « ou d'une entreprise à vocation agricole ».

11. L'article 22 de ce programme est modifié par l'ajout, après « agricole » de « ou d'une entreprise à vocation agricole ».

7480

Règlement sur les frais exigibles par La Financière agricole du Québec *Règlement*

Avis est donné, conformément aux dispositions de l'article 35 de la Loi sur La Financière agricole du Québec (chapitre L-0.1), que le 7 mai 2021, La Financière agricole du Québec a adopté les modifications au Règlement sur les frais exigibles par La Financière agricole du Québec annexées au présent avis et a fixé leur entrée en vigueur à la même date.

Lévis, le 17 mai 2021

La secrétaire générale,
RENÉE SAINT-HILAIRE, *avocate*

RÈGLEMENT SUR LES FRAIS EXIGIBLES PAR LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

— Modifications

(*Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 29 juin 2002, 134^e année, numéro 26, page 766, tel que modifié par *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 12 octobre 2002, 134^e année, numéro 41, page 1173, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 1^{er} mai 2004, 136^e année, numéro 18, page 426, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 29 avril 2006, 138^e année, numéro 17, page 454, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 23 septembre 2006, 138^e année,

numéro 38, page 1024, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 17 avril 2010, 142^e année, numéro 15, page 418, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 18 mai 2010, 142^e année, numéro 18, page 501, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 6 novembre 2010, 142^e année, numéro 44, page 1226, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 19 mars 2011, 143^e année, numéro 11, page 315, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 14 avril 2012, 144^e année, numéro 15, pages 478 et 491, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 16 mars 2013, 145^e année, numéro 11, page 393, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 13 avril 2013, 145^e année, numéro 15, page 473, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 12 avril 2014, 146^e année, numéro 15, page 414, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 11 avril 2015, 147^e année, numéro 15, page 412, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 11 avril 2015, 147^e année, numéro 15, page 401, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 16 avril 2016, 148^e année, numéro 16, pages 379 et 448, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 15 avril 2017, 149^e année, numéro 15, page 462, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 21 avril 2018, 150^e année, numéro 16, pages 235 et 253, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 21 juillet 2018, 150^e année, numéro 29, page 447, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 12 janvier 2019, 151^e année, numéro 2, page 82, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 13 avril 2019, 151^e année, numéro 15, page 311, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 13 juin 2020, 152^e année, numéro 24, page 404, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 24 avril 2021, 153^e année, numéro 17, page 336.

Loi sur La Financière agricole du Québec
(chapitre L-0.1)

1. Le Règlement sur les frais exigibles par La Financière agricole du Québec est modifié par l'ajout, après l'article 2.0.1, du suivant :

«**2.0.2.** Malgré l'article 2.0.1, une entreprise à vocation agricole, telle que définie à l'article 2 du Programme de financement de l'agriculture, ne peut bénéficier du montant minimal des frais exigibles prévu au troisième alinéa de l'article 1. ».